

Nom de l'AAP PROJET	OBJET AAP	OPERATEUR	PUBLIC VISE	FINANCEMENT GLOBAL	DATE PUBLICATION	DATE DE CLOTURE INTERMEDIAIRE	DATE BUTOIR	Liens vers le cahier des charges de l'AAP Ainsi que le lien vers le site sur lequel candidater
AXE 1 Accélérer la transition écologique								
Agriculture et alimentation de Demain axe 3 « Innovation et structuration des filières » du volet agricole du grand plan d'investissement (GPI)	Projets d'innovation ambitieux ayant pour objet le développement et/ou la Démonstration d'un ou plusieurs produits, procédés, services ou modèles Économiques, non disponibles sur le marché et à fort contenu innovant. Le présent appel à projets (AAP) s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 « Innovation et structuration des filières » du volet agricole du grand plan d'investissement (GPI) qui vise à accompagner le développement des filières des produits agricoles, agroalimentaires, de la pêche et de l'aquaculture et accélérer la transformation de ces secteurs.	FRANCE AGRIMER	Entreprise réalisant des Travaux R et D en collaboration ou non avec d'autres entreprises et/ou organismes de recherche. Dans le cas d'un consortium, l'entreprise pilote est désignée porteur du projet et le consortium n'excède pas cinq partenaires formulant une demande d'aide à cet appel à projets.	une partie des dépenses R/D (personnel, amortissements, équipements, sous-traitance à des laboratoires..) Coûts totaux : au moins 2M€	19/11/18	31/05/19	31/10/2019	Cahier des charges : https://www.franceagrimer.fr/fam/Investissements-d-Avenir/Grand-
Agriculture « Structuration des filières agricoles et alimentaires » AMI	Le présent appel à projets « structuration des filières agricoles et agroalimentaires » s'inscrit dans le cadre de l'action « Innovation et structuration des filières » du volet agricole du grand plan d'investissement (GPI) qui vise à accompagner le développement des filières de produits agricoles, agroalimentaires, de la pêche et de l'aquaculture et accélérer la transformation de ces secteurs. AMI doté de 2M€, l'AAP sera doté lui de 3,6M€.	FRANCE AGRIMER	des opérateurs économiques portant un projet structurant et engagés dans une démarche collective impliquant des partenaires complémentaires relevant des différents maillons d'une ou plusieurs filières : production, transformation, commercialisation, le cas échéant en association avec d'autres acteurs : fabricants d'agro-fouritures, équipementiers, entreprises de service et de conseil, interprofession, fédération professionnelle, etc.	L'accompagnement prend la forme d'une subvention. Les dépenses éligibles par projet doivent être supérieures à 100.000 euros. Elles doivent concerner directement la mise en œuvre du projet. Les dépenses de fonctionnement courant du chef de file et/ou des partenaires sont notamment exclues.	03/10/19	31/10/19	28/02/20	cahier des charges : https://www.franceagrimer.fr/fam/Investissements-d-Avenir/Grand-
Transports et mobilités durables	Projets industriels développant des technologies, des services et/ou des solutions ambitieuses, innovantes et durables en matière de transport (passagers ou marchandises), de logistique et de mobilité. Ils conduisent à un développement économique ambitieux des entreprises qui le développent.	ADEME	ESS ou titulaire agrément entreprise solidaire	régime d'aides de l'ADEME exemptés de notification n° SA 40266 Projets de Coût total d'au moins 2M€	29/01/19		31/12/19	cahier des charges : https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/ADEIP2019-25#resultats
Cultiver et protéger autrement	Projets de recherche collaborative ambitieux et de longue durée sur des fronts de science insuffisamment explorés jusqu'ici et qui doivent permettre des avancées significatives en matière de développement de nouvelles pratiques et de nouveaux systèmes agricoles n'utilisant pas de pesticides chimiques.	Agence Nationale de Recherche/ pilotage INRA	APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE ENCOURAGEE	-1 ^{er} volet : projets intégratifs de grande ampleur : jusqu'à 3M€ d'aides pour 6 ans maximum Intégrant 2 des 5 thématiques citées dans le cahier des charges -2 ^{ème} volet : projets visant à développer un dispositif d'épidémiologie-surveillance renforcé orienté vers la prophylaxie: jusqu'à 1,5M€ d'aides sur une durée maximale de 5 ans.	24/06/19		04/12/19	cahier des charges : https://anr.fr/detail/call/cultiver-et-protoger-autrement-appel-a-p
Systèmes énergétiques/Villes et Territoires durables	Projets portés par une ou plusieurs entreprises pour développer de nouveaux produits ou services en soutien de la transition écologique et énergétique 3AAP complémentaires : -systèmes énergétiques/territoires et villes -Bioéconomie et protection de l'environnement -Economie circulaire/eco-efficience dans l'industrie, agriculture et eau	ADEME/DTIGA	entreprises éligibles aux aides d'État	Coût du projet : 2M€ minimum	29/07/19		20/01/20	Cahier des charges : https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/SEVTD2019-95#resultats
Bioéconomie et Protection de l'environnement	Projets portés par une ou plusieurs entreprises pour développer de nouveaux produits ou services en soutien de la transition écologique et énergétique 3AAP complémentaires : -systèmes énergétiques/territoires et villes -Bioéconomie et protection de l'environnement -Economie circulaire/eco-efficience dans l'industrie, l'agriculture et l'eau	ADEME/DTIGA	Entreprises éligibles aux aides d'État	coût total du projet : 2M€ minimum	28/07/19		20/01/20	cahier des charges : https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/BIOENV2019-97#resultats
Economie Circulaire/Eco-efficience dans l'industrie, l'agriculture et l'eau	Projets portés par une ou plusieurs entreprises pour développer de nouveaux produits ou services en soutien de la transition écologique et énergétique 3AAP complémentaires : -systèmes énergétiques/territoires et villes -Bioéconomie et protection de l'environnement -Economie circulaire/eco-efficience dans l'industrie, l'agriculture et l'eau	ADEME/DTIGA	Entreprises éligibles aux aides d'État	Coût du projet : 2M€ minimum	28/07/19		20/01/20	cahier des charges : https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/ECEI2019-96#resultats
ATF : plate-forme accélération vers l'industrie du futur	objectif : favoriser le développement des PME et ETI par l'investissement dans les savoir-faire et technologies de l'industrie du futur (numérique, robotique, impression 3D, IoT, data, etc.).	BPI France	Le projet est porté de manière individuelle par une entité disposant dès à présent d'infrastructures physiques et de ressources humaines en cohérence avec les objectifs visés.	Coût total projet supérieur à 1 000 000€			11/01/21	cahier des charges: https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel
Appel à manifestation d'intérêt pour intégrer l'accélérateur agroalimentaire AMI	PME de 1re et 2e transformation de la filière alimentaire, : Intégration à la deuxième promotion 2020/2021 de l'accélérateur agroalimentaire. Objectif : opérer une transition alimentaire vers plus de qualité	BPI France	Sont notamment éligibles à ce programme, les entreprises de 1re ou 2e transformation alimentaire :entre 50 et 250 salariés, au CA compris entre 10 M€ et 50 M€, indépendantes vis-à-vis des orientations stratégiques et d'investissement pour l'entreprise solides financièrement				15/03/20	cahier des charges : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel
Aide à la mobilité hydrogène dans le secteur ferroviaire NOUVEL APPEL A PROJET	L'AMI vise à soutenir l'émergence de la mobilité ferroviaire hydrogène portée par des autorités organisatrices du transport ferroviaire régional, et à mettre en œuvre des solutions répondant aux objectifs : • De décarbonation des transports et de qualité de l'air ; • De développement des filières industrielles contributrices.	ADEME	Les projets sélectionnés dans le cadre de l'AMI pourront bénéficier d'un soutien financier de l'Etat pour les coûts nécessaires à la mise en œuvre des offres de mobilité hydrogène.				23/03/20	cahier de scharges : https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/EMHYFER2020-21#resultats

Nom de l'AAP PROJET	OBJET AAP	OPERATEUR	PUBLIC VISE	FINANCEMENT GLOBAL	DATE PUBLICATION	DATE DE CLOTURE INTERMEDIAIRE	DATE BUTOIR	Liens vers le cahier des charges de l'AAP ainsi que le lien vers le site sur lequel candidater
Accélérateur agro-alimentaire NOUVEL APPEL A PROJET	Bpifrance et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) lancent un appel à manifestation d'intérêt pour répondre aux défis de la filière agroalimentaire française. Ce programme vise à répondre aux enjeux de modernisation et d'innovation au sein de la filière : -Optimiser sa stratégie de distribution -Tirer parti de la transformation digitale - Porter haut les couleurs de la french food à l'international -Valoriser les savoir-faire à la française	BPI France	L'accélérateur PME s'articule autour de 3 piliers : - Du conseil qui consiste en un suivi individuel de l'entreprise - De la formation qui comprend des sessions présentielle collectives - De la mise en réseau qui offre un accès privilégié au réseau d'entrepreneurs et de partenaires de Bpifrance pour networker Sont notamment éligibles à ce programme, les entreprises de 1re ou 2e transformation alimentaire : - entre 50 et 250 salariés, au CA compris entre 8 M€ et 100 M€ - indépendantes vis-à-vis des orientations stratégiques et d'investissement pour l'entreprise - solides financièrement				15/03/20	cahier des charges : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-manifestation-d-interet-pour-integrer-l-accelereur-agroalimentaire-43236
AXE 2 Edifier une société de compétences								
Campus des métiers et des Qualifications	L'appel à projets « Campus des Métiers et des Qualifications » vise à accompagner les mutations éducatives et économiques en encourageant le développement de solutions locales ou interrégionales à l'échelle de filières identiques et/ou complémentaires en s'appuyant sur un engagement conjoint des acteurs de la formation initiale et continue et des acteurs économiques. Il a pour objectif de constituer des pôles d'excellence en donnant aux campus des métiers et des qualifications - existants ou à venir - les plus innovants, les moyens de conforter ou de mettre en œuvre leur rôle d'accélérateur des initiatives engagées pour répondre aux besoins de compétences des territoires et des entreprises, en articulant étroitement formation initiale et continue, emploi, innovation et recherche.	CDC/Banque des Territoires	Le « Porteur de projet » est un EPLE (établissement public local d'enseignement) ou un établissement d'enseignement supérieur public ou privé à but non lucratif (notamment un EPCSCP) qui porte la candidature et qui dispose de la personnalité morale.	le PIA interviendra sous la forme de subventions pouvant atteindre au maximum 50 % des dépenses éligibles du projet.		12/3/19 14/05/19 10/10/19	31/12/19	cahier des charges https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/er
Ingénierie de Formations Professionnelles et d'Offres Accompagnement Innovantes	Ce dispositif vise à accompagner les entreprises et leurs dirigeants dans l'anticipation des mutations économiques et organisationnelles, en encourageant le développement de solutions innovantes. L'action soutient financièrement l'ingénierie des projets partenariaux de formations innovantes s'inscrivant pleinement dans les stratégies de filière en cohérence avec la dynamique territoriale.	CDC/Banque des Territoires	consortiums associant à minima : - des employeurs ou leurs représentants (petites, moyennes et grandes entreprises, donneurs d'ordres et fournisseurs, groupements d'employeurs, organisations professionnelles, OPCO...); - et des organismes de formation ou d'accompagnement (universités, écoles, lycées, CFA, organismes privés...); - et éventuellement les collectivités territoriales cofinanceuses du projet.	Enveloppe globale de 85 M€ accordés à des projets ambitieux et innovants comportant des co-financements publics et privés. Cette enveloppe est fléchée pour 30 M€ vers les projets d'envergure nationale , dans le cadre de cet appel à projets (AAP) et pour 55 M€ vers les projets régionaux dans le cadre d'appels à projets régionaux.	20/06/19	20/09/2019 20/12/2019 20/03/2020	19/06/20	cahier des charges : https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/er
Sociétés universitaires et de recherche AMI	Le présent appel à manifestation d'intérêt « Sociétés universitaires et de recherche » vise à renforcer l'autonomie des universités, des écoles, des organismes de recherche ou de leurs regroupements en accompagnant les établissements qui souhaitent expérimenter de nouveaux modes de gestion leur permettant de valoriser l'ensemble de leurs compétences et de leurs actifs. Il s'agit de leur donner les moyens d'exercer au mieux leurs missions et de renforcer leur attractivité en tirant le meilleur parti de leur patrimoine matériel et immatériel, en faisant évoluer leur modèle économique et en diversifiant leurs ressources.	CDC/Banque des Territoires	Le porteur doit être une personne morale existante : un établissement d'enseignement supérieur et de recherche public ou privé à but non lucratif, un organisme de recherche ou un consortium comprenant plusieurs établissements. Il peut proposer la création d'une ou de plusieurs sociétés	pas de budget annoncé	23/03/18		23/03/23	cahier de charges : https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/er
100% inclusion la fabrique de la remobilisation	Cet appel à projets est l'ambition de parcours intégrés et personnalisés, depuis la remobilisation jusqu'à l'accès à l'emploi ou à l'activité durable, permettant la construction de projets professionnels et le développement ou la valorisation de compétences. C'est une démarche d'expérimentations au bénéfice des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, résidant dans les territoires prioritaires de la politique de la ville ou des zones rurales. C'est un soutien aux pédagogies les plus actives, confortant le goût d'apprendre, la confiance en soi et l'engagement des bénéficiaires.	CDC/Banque des Territoires	Etablissements publics, collectivités territoriales, associations loi 1901, organismes de droit public..	L'aide accordée dans le cadre du présent appel à projets ne pourra dépasser 60 % de l'assiette des dépenses éligibles. Le comité d'engagement pourra décider d'augmenter le taux de prise en charge d'un projet jusqu'à 80%, au regard du caractère particulièrement innovant du dispositif présenté. L'assiette des dépenses éligibles des projets présentés devra être supérieure à 1 M€ .	04/06/18		31/12/20	cahier des charges : https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/er
Orientation des études supérieures Vague 2	Dans le cadre du programme « Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche », l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du PIA 3 est dotée de 250 millions d'euros. Elle comporte un volet consacré à l'orientation des élèves de l'enseignement scolaire vers le premier cycle des études supérieures. Cet appel à projets « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » encourage la constitution sur les différents territoires écosystèmes de l'orientation qui fédèrent l'ensemble des acteurs. La présente consultation constitue la seconde vague de l'appel à projets, « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures ». Les projets attendus doivent ainsi permettre de : - mieux coordonner l'action des différents acteurs en charge de l'accueil, de l'information, et du conseil et en orientation, dont le cloisonnement concourt à l'insuffisante visibilité de l'offre de formation ; - développer et structurer les actions menées au titre de l'« orientation active », afin de renforcer le maillage territorial et la cohérence de ces dernières, en les couplant avec des outils numériques susceptibles à la fois de renforcer leur efficacité et d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'orientation – en particulier en s'appuyant sur la collecte et le traitement de grandes masses de données	CDC/Banque des Territoires	Le projet est porté par un établissement d'enseignement supérieur public ou privé à but non lucratif ou un regroupement, qui agit au nom et pour le compte de l'ensemble des partenaires du Projet.	Le montant définitif de cette enveloppe est arrêté en fonction de la qualité des propositions et donc du nombre de projets ayant vocation à être financés. Le montant de l'aide demandée ne peut être inférieur à 1 M€.	24/07/19		13/12/19	https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/er
Plan d'investissement dans les compétences	Cet appel à projets est l'ambition de parcours intégrés et personnalisés, depuis la remobilisation jusqu'à l'accès à l'emploi ou à l'activité durable, permettant la construction de projets professionnels et le développement ou la valorisation de compétences. C'est une démarche d'expérimentations au bénéfice des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, résidant dans les territoires prioritaires de la politique de la ville ou des zones rurales. C'est un soutien aux pédagogies les plus actives, confortant le goût d'apprendre, la confiance en soi et l'engagement des bénéficiaires.	CDC/Banque des Territoires	toute personne morale en bonne santé financière, capable de porter le projet à terme, ayant une expertise avérée et dont l'activité s'inscrit dans le périmètre de cet appel à projets, présentant un parcours intégré au sens du paragraphe 2.c.	projet dont l'assiette des dépenses éligibles est supérieure à un million d'euros.	04/06/18		31/12/20	cahier des charges : https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/er

Nom de l'AAP PROJET	OBJET AAP	OPERATEUR	PUBLIC VISE	FINANCEMENT GLOBAL	DATE PUBLICATION	DATE DE CLOTURE INTERMEDIAIRE	DATE BUTOIR	Liens vers le cahier des charges de l'AAP Ainsi que le lien vers le site sur lequel candidater
Intégration et développement des IDEX et des ISITES-Idées Action Grandes universités de recherche	Au sein de l'action « Grandes universités de recherche », l'appel à projets « Intégration et développement des IdEx et des ISITE » a pour ambition d'accompagner les universités labellisées dans leur effort de transformation et d'une intégration plus étroite pour leur donner la possibilité de renforcer leur attractivité internationale et de développer leurs relations avec leurs partenaires académiques et socio-économiques. Il s'agit, pour chacune des universités déjà labellisées comme pour chacun des établissements coordinateurs des IdEx ou ISITE en période probatoire – et à travers eux les établissements membres de l'université cible –, de proposer un projet global et unique rassemblant, sur un nombre limité d'axes, des actions de grande ampleur et de proposer les modalités les plus adaptées à leur mise en Œuvre.	ANR	Une dotation décennale de 500 millions d'euros est consacrée à cet appel et à celui dédié à la structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence.	Le projet développera un plan d'actions sur 9 ans maximum sur la période 2020-2028	18/10/19		24/01/20	cahier des charges : https://anr.fr/fr/detail/call/appe-a-projets-integration-et-developpe
Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence	Il s'agit au sein de l'action « Grandes universités de recherche », de structurer la formation par la recherche de manière globale et au niveau du site, autour d'un projet unique, en rassemblant notamment – dans le respect du processus de Bologne – des formations de master et de doctorat autour des laboratoires de recherche de haut niveau. Les projets retenus associeront les établissements partenaires de l'Initiative, comporteront une forte dimension internationale et entretiendront dans la mesure du possible des liens étroits avec les acteurs socio-économiques. Ils définiront les modalités d'un recrutement ambitieux d'étudiants tant en master qu'en doctorat. Cet AAP vient en complément aux deux vagues des appels à projets « Nouveaux cursus à l'université » et « Ecoles universitaires de recherche »	ANR	Sont concernés par cet appel à projets : 1. les universités labellisées (et, à travers elles, les établissements rejoignant l'université cible) qui porteront le projet de structuration de la formation par la recherche; 2. les organismes nationaux de recherche partenaires de l'initiative d'excellence labellisée s'ils sont associés au projet SFRI ; 3. les autres établissements partenaires de l'initiative d'excellence qui n'ont pas déjà répondu à la 2 ^{ème} vague de l'appel à projets « Ecoles universitaires de recherche » sur une thématique présente dans le périmètre du projet ; 4. des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche qui ne sont pas partenaires de cette initiative d'excellence, si cela est jugé pertinent et s'ils n'ont pas déjà répondu à la 2 ^{ème} vague de l'appel à projets « Ecoles universitaires de recherche » sur une thématique présente dans le périmètre du projet.	Une dotation décennale de 500 millions d'euros est consacrée à cet appel et à celui dédié à l'intégration et au développement des IdEx et des ISITE. Le projet développera un plan d'actions sur 9 ans maximum sur la période 2020-2028,	18/10/19		24/01/20	Cahier de s charges : https://anr.fr/fr/detail/call/appe-a-projets-structuration-de-la-forma
Campus connecté 2 NOUVEL APPEL A PROJET	l'appel à projets « Campus connecté » a pour ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires. Elle vise à soutenir financièrement des tiers-lieux dont les modalités d'enseignement à distance et de tutorat permettront aux étudiants de dépasser les difficultés de mobilité auxquels ils peuvent être confrontés, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et/ou de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire. Il s'agit ainsi de répondre aux enjeux de l'accès aux formations post-baccalauréat, en favorisant l'émergence à l'échelle nationale d'espaces de travail individuels et collectifs pourvus d'outils, de ressources numériques et d'un accompagnement de qualité destinés à améliorer les chances de réussite des étudiants.	CDC/Banque des Territoires			10/01/20		31/03/20	cahier des charges : https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/er
Campus des métiers et des Qualifications NOUVEL APPEL A PROJET	L'appel à projets « Campus des Métiers et des Qualifications » vise à accompagner les mutations éducatives et économiques en encourageant le développement de solutions locales ou interrégionales à l'échelle de filières identiques et/ou complémentaires en s'appuyant sur un engagement conjoint des acteurs de la formation initiale et continue et des acteurs économiques. Il a pour objectif de constituer des pôles d'excellence en donnant aux campus des métiers et des qualifications - existants ou à venir - les plus innovants, les moyens de conforter ou de mettre en œuvre leur rôle d'accélérateur des initiatives engagées pour répondre aux besoins de compétences des territoires et des entreprises, en articulant étroitement formation initiale et continue, emploi, innovation et recherche.	CDC/Banque des Territoires			14/12/18		31/07/20	cahier des charges : https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/er
AMI Equipements structurants pour la recherche : ESR/EUQIPEX+ NOUVEL APPEL A PROJET	Ainsi, l'appel à manifestations d'intérêt ESR / EquipEx+ de l'action « Equipements structurants pour la recherche » du 3e programme d'investissements d'avenir (PIA3) vise à doter la recherche française d'équipements de haut niveau afin de lui permettre d'accueillir les expérimentations conduites par les chercheurs nationaux comme internationaux dans les meilleures conditions de travail et aux plus hauts standards. Cette action participe également de la transformation numérique de la recherche et de l'innovation en intégrant les évolutions indispensables pour une recherche efficace et dotée de moyens à l'état de l'art.	ANR	Ces équipements devront être proposés par des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche avec une priorité pour des équipements fortement mutualisés. Ils devront être ouverts à toute les communautés scientifiques concernées ainsi qu'aux entreprises sur la base d'une tarification permettant d'assurer le fonctionnement, la mise à jour et – en partie – le renouvellement de ces équipements.	Initialement dotée d'une enveloppe de 350 M€, l'action « Equipements structurants pour la recherche » ou ESR/EquipEx+ apportera un soutien à hauteur de 224 M€ dans le cadre du présent appel à manifestations d'intérêt sous forme consommable et concernera l'acquisition des équipements et, le cas échéant, une contribution à leur maintenance. Un soutien au fonctionnement pourra être envisagé pour certaines exceptions dûment justifiées dans le cadre de l'Axe 1 en matière de ressources humaines et de compétences particulièrement rares et se traduisant par un engagement de long terme des établissements porteurs du projet.			19/05/20	cahier des charges : https://anr.fr/fr/detail/call/appe-a-manifestations-dinteret-equipem
APP Intégration et Développement des IDEX et ISITE-IDEES NOUVEL APPEL A PROJET	Au sein de l'action « Grandes universités de recherche », l'appel à projets « Intégration et développement des IdEx et des ISITE » a pour ambition d'accompagner les universités labellisées dans leur effort de transformation et d'une intégration plus étroite pour leur donner la possibilité de renforcer leur attractivité internationale et de développer leurs relations avec leurs partenaires académiques et socio-économiques.	ANR	Il s'agit, pour chacune des universités déjà labellisées comme pour chacun des établissements coordinateurs des IdEx ou ISITE en période probatoire – et à travers eux les établissements membres de l'université cible –, de proposer un projet global et unique rassemblant, sur un nombre limité d'axes, des actions de grande ampleur et de proposer les modalités les plus adaptées à leur mise en œuvre. Cet appel revêt un caractère structurant pour le périmètre d'excellence de l'Initiative dans le cadre de sa stratégie	Une dotation décennale de 500 millions d'euros est consacrée à cet appel et à celui dédié à la structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence.			10/03/20	Cahier des charges : https://anr.fr/fr/detail/call/appe-a-projets-integration-et-developpe

Nom de l'AAP PROJET	OBJET AAP	OPERATEUR	PUBLIC VISE	FINANCEMENT GLOBAL	DATE PUBLICATION	DATE DE CLOTURE INTERMEDIAIRE	DATE BUTOIR	Liens vers le cahier des charges de l'AAP Ainsi que le lien vers le site sur lequel candidater
AAP Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence SFR NOUVEL APPEL A PROJET	Au sein de l'action « Grandes universités de recherche » du 3e programme d'investissements d'avenir (PIA3), l'appel à projets « Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence » a pour ambition d'offrir aux universités labellisées IdEx ou ISITE la possibilité de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de leur formation par la recherche dans les domaines scientifiques où elles développent leurs activités.	ANR	Il s'agit de structurer la formation par la recherche de manière globale et au niveau du site, autour d'un projet unique, en rassemblant notamment – dans le respect du processus de Bologne – des formations de master et de doctorat autour des laboratoires de recherche de haut niveau. Les projets retenus associeront les établissements partenaires de l'Initiative, comporteront une forte dimension internationale et entretiendront dans la mesure du possible des liens étroits avec les acteurs socio-économiques. Ils définiront les modalités d'un recrutement ambitieux d'étudiants tant en master qu'en doctorat.	Une dotation décennale de 500 millions d'euros est consacrée à cet appel et à celui dédié à l'intégration et au développement des IdEx et des ISITE.			10/03/20	Cahier des charges : https://anr.fr/fr/detail/call/appe-a-projets-structuration-de-la-formation-par-la-recherche-dans-les-initiatives-dexcellence-s/
AXE 3 Ancrer la compétitivité sur l'innovation								
L'action « Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité »	Projets de R&D conduits par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche.	BPI France	collaborations structurées entre des acteurs industriels et académiques.	assiettes de travaux d'un montant supérieur à 4M€, pouvant dépasser 50 M€	18/02/19		14/01/20	Cahier des charges : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Projet
Fonds de Retournement (Pas de cahier des charges en ligne)	Le Fonds s'inscrit dans le cadre du programme d'investissements d'avenir de l'Etat français, qui a engagé depuis sa création des montants importants dans le financement des PME tant en fonds propres qu'en prêts afin de financer l'amorçage, le capital-risque et le capital-croissance.	BPI France	Le concours s'adresse à des projets, quel que soit leur stade d'avancement, mais avant la phase de création, qui doivent prévoir l'installation d'une entreprise sur le territoire français en s'appuyant sur une technologie innovante issue de la valorisation de travaux de la recherche publique.	investissements entre 5 et 20M€	08/04/16		08/04/20	cahier des charges : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel
Fonds Build-up International AMI	Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), et plus particulièrement de l'action « Accélération de la modernisation des entreprises », le Fonds « Build-up International » a vocation à accompagner les prises de position stratégiques des PME et ETI françaises à l'étranger, qui souhaitent passer par des acquisitions ciblées permettant soit d'acquérir une technologie spécifique, soit d'étendre une aire commerciale.	BPI France		Le ticket investi est compris entre 3 M€ et 20 M€;			31/12/20	cahier des charges : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel
FRENCH TECH 120	Les startups, dans le cadre de leur croissance rapide, font face à des problématiques particulières dans leurs relations avec les pouvoirs publics. Afin de soutenir le développement des 120 plus prometteuses d'entre elles, un accompagnement prioritaire dans leurs relations avec les administrations et services publics leur est proposé.		120 entreprises dont 40 les tsrat up Les plus prometteuses de France	Un accompagnement dédié pour l'introduction en bourse avec Euronext et la préparation de dossiers de candidature à des financements européens ;	23/10/19		29/11/19	cahier des charges : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel
Impact China 2020	Impact China s'adresse aux startups de la French Tech et de la French Fab, ainsi qu'aux entreprises industrielles innovantes faisant du marché chinois une priorité et disposant de tous les atouts pour y réussir. Les entreprises issues de deux secteurs innovants que sont la Tech, le Digital et la CleanTech, sélectionnées par un jury franco-chinois, bénéficieront de 5 semaines de coaching et de Business Développement intenses en Chine, réparties en trois Business Trip.	BPI FRANCE	avoir, au moins 3 ans d'existence, réaliser au moins 1 million d'euros de chiffre d'affaires et avoir déjà validé le fait que le marché chinois est une priorité stratégique.		10/10/19		29/11/19	Cahier des charges : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Impac
Plates-formes d'accélération vers l'industrie du futur	Cet appel à projets vise à soutenir financièrement des projets de diffusion des meilleurs savoir-faire et technologies propres à l'Industrie du futur (numérique, robotique, impression 3D, IoT, data, etc.) pour permettre la transformation des entreprises en accélérant leurs investissements dans l'innovation, clé de la nouvelle industrie française.	BPI FRANCE	Les plateformes ont pour objectif de favoriser le développement des PME et ETI par l'investissement dans les savoir-faire et technologies de l'industrie du futur (numérique, robotique, impression 3D, IoT, data, etc.).	Le projet est porté de manière individuelle par une entité disposant dès à présent d'infrastructures physiques et de ressources humaines en cohérence avec les objectifs visés.			11/01/21	
10 000 startups pour changer le monde	Pour la 8e année, La Tribune réalise son tour de France des startups pour dénicher les pépites et les licornes de demain. Succédez aux anciens lauréats Doctolib, Devialet, Blade, Michel & Augustin, Mdooris, Lancey Energy Storage, iAdvize, Pradeo, Argolight et bien d'autres !	BPI FRANCE	Les dates de tournée de France, notamment: 23 janvier : Occitanie – Toulouse – Direction Régionale BNP PARIBAS 48 lauréats seront désignés au fil des sélections dans les 8 métropoles. Ils s'affronteront en finale à Paris en mars, avant une grande cérémonie au Grand Rex, à Paris le 25 mars 2020, qui révélera les 8 grands gagnants de la 8e saison de 10.000 startups pour changer le monde.	Prix : 50 000 euros d'achat d'espace publicitaire au sein de LA TRIBUNE + couverture médiatique			10/01/20	cahier des charges : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/10-000
Partenariats en innovation France-Allemagne : nouvel appel à projets 2019	L'appel à projets Bpifrance / ZIM vise à promouvoir et soutenir financièrement des partenariats en innovation entre entreprises françaises et allemandes. Postulez-avant le 29 novembre 2019 !	BPI FRANCE	Un consortium composé d'au moins une entreprise allemande et une entreprise française (start-up, PME ou ETI).				29/11/19	Cahier des charges : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Partenariats
Concours mondial d'innovation Phase 3 NOUVEL APPEL A PROJET	Le Concours Mondial d'Innovation vise à favoriser le développement et la croissance d'entreprises porteuses d'innovations majeures et de rupture.	BPI FRANCE	Cette nouvelle phase 3 du Concours, dotée d'un fonds de 120 M€ par le PIA est l'objet du présent Appel à Manifestations d'Intérêt. Elle doit permettre, en vue d'un éventuel accompagnement en fonds propres, de sélectionner parmi les lauréats phase 1 et/ou 2 du Concours, les entreprises avec les meilleurs potentiels de croissance sur le marché national et international pour l'Ambition concernée.				01/04/20	cahier des charges : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Concours

Nom de l'AAP PROJET	OBJET AAP	OPERATEUR	PUBLIC VISE	FINANCEMENT GLOBAL	DATE PUBLICATION	DATE DE CLOTURE INTERMEDIAIRE	DATE BUTOIR	Liens vers le cahier des charges de l'AAP Ainsi que le lien vers le site sur lequel candidater
AMI Fonds BUILD UP INTERNATIONAL NOUVEL APPEL A PROJET	Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), et plus particulièrement de l'action « Accélération de la modernisation des entreprises », le Fonds « Build-up International » a vocation à accompagner les prises de position stratégiques des PME et ETI françaises à l'étranger, qui souhaitent passer par des acquisitions ciblées permettant soit d'acquérir une technologie spécifique, soit d'étendre une aire commerciale. Le présent appel à manifestations d'intérêt (AMI) a vocation à présenter les objectifs et modalités de ces investissements. Il a également pour objectif d'identifier des projets, choisis en fonction du potentiel de croissance qu'ils recèlent pour la ou les filières concernées sur le marché national et international et du positionnement actuel de l'industrie.	BPI FRANCE	Le Fonds investit dans des projets portés par des PME ou des ETI immatriculées en France ou y ayant l'essentiel de leurs activités. L'opportunité d'un investissement est notamment appréciée au regard de critères : L'entreprise dispose déjà d'une expérience commerciale à l'export ; L'entreprise apporte la démonstration de la crédibilité de son développement international (stratégie de développement, études de marché, etc.) ; Le projet présente une rentabilité proportionnée au risque ; Le projet est créateur de valeur ;	Le ticket investi est compris entre 3 M€ et 20 M€, sauf dérogation autorisée par le comité consultatif d'investissement dans une limite maximale de 30 M€ ;			31/12/20	cahier des charges : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel
Plate-formes d'accélération vers l'industrie du futur NOUVEL APPEL A PROJET	Cet appel à projets vise à soutenir financièrement des projets de diffusion des meilleurs savoir-faire et technologies propres à l'Industrie du futur (numérique, robotique, impression 3D, IoT, data, etc.) pour permettre la transformation des entreprises en accélérant leurs investissements dans l'innovation, clé de la nouvelle industrie française.	BPI FRANCE	Le projet est porté de manière individuelle par une entité disposant dès à présent d'infrastructures physiques et de ressources humaines en cohérence avec les objectifs visés. La plateforme présente une phase d'amorçage de 5 ans maximum ainsi qu'un plan d'affaires crédible et cohérent accompagné d'un plan de financement comprenant un équilibre entre ressources privées et publiques.				11/01/21	cahier des charges : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel
ANTIBIORESISTANCE innover, agir AMI 2020 NOUVEL APPEL A PROJET	L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) est donc de rassembler l'ensemble des propositions des forces françaises d'investigation dans ce domaine afin de fédérer les équipes dans le but de proposer des projets de recherche très ambitieux, structurant, de longue durée (3 à 6 ans) pour des montants d'aide de 1 à 3M€. Ils devront de plus favoriser l'interdisciplinarité et faire émerger une synergie entre les différents types de recherche (fondamentale, environnementale, cliniques, translationnelle, de santé publique, etc..., en médecine humaine et vétérinaire).	ANR	L'objectif est de stimuler et d'accompagner l'émergence d'innovations diagnostiques, préventives et thérapeutiques et d'aboutir à un meilleur usage des antibiotiques. A ces fins, les manifestations d'intérêts attendues devront porter sur un ou plusieurs des 4 grands challenges prédéfinis	A l'issue de cet AMI, l'objectif de l'appel à projets de recherche sera de financer les consortia proposant des projets de 3 à 6 ans pour des montants d'aides de 1 à 3 M€.	09/01/20		31/03/20	cahier des charges : https://anr.fr/fr/detail/call/antibioresistance-comprendre-innover-ag
AXE 4 Construire l'État de l'âge du numérique								
Cohésion numérique des territoires	Cet appel à projets a pour objectif de soutenir l'équipement des locaux dont l'éligibilité à une offre d'accès à internet avec un débit crête d'au moins 8 Mbit/s sur la voie descendante et 2 Mbit/s sur la voie montante par une technologie filaire n'est à ce jour pas possible et ne le serait pas, d'après les prévisions de déploiement actuelles, d'ici 2020	CDC/Banque des Territoires	Les opérateurs de communications électroniques susceptibles de proposer aux locaux résidentiels et professionnels une ou plusieurs offres d'accès à internet garantissant un débit crête d'au moins 16 Mbit/s descendant en métropole2 et 2 Mbit/s montant sont invités à les présenter dans le cadre du présent appel à Projet.			26/09/18	31/12/19	cahier des charges : https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/er
Culture, patrimoine et numérique	Le présent document constitue le cahier des charges du nouvel appel à manifestations d'intérêt « Culture, patrimoine et numérique », qui prend le relais de l'AMI « FSN Projets » qui a soutenu des projets de numérisation et valorisation (bibliothèque nationale de France, Gaumont...) Il est doté d'une enveloppe maximum de 100 millions d'euros.	CDC/Banque des Territoires	professionnels une ou plusieurs offres d'accès à internet garantissant un débit crête d'au moins 16 Mbit/s	Il est doté d'une enveloppe maximum de 100 millions d'euros.	20/12/16		31/12/20	cahier des charges : https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/er
Reliquats du dispositif zones blanches Centres-bourgs	Les centre-bourgs concernés par l'appel à projets sont ceux identifiés par l'arrêté du 5 mai 2017 ou ceux identifiés dans la catégorie « Phase 1 » du Programme « Zones blanches » 2003-2010, et qui n'ont pas été intégrés dans l'arrêté du 4 juillet 2018.	Agence du Numérique	descendant en métropole et 2 Mbit/s montant sont invités à les présenter dans le cadre du présent appel à	dans la limite d'un plafond de 100 000 euros par site. Ce plafond est porté à 130 000 euros dans les territoires situés en zone de montagne au sens de l'article 3 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au Développement et à la protection de la montagne.			17/01/20	Cahier des charges sur site CDC : https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/er Sur Agence du numérique : https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/actualite/2019032
Programmes d'accompagnement dédiés aux start-ups deeptech : « Intégration SATT, incubateurs et accélérateurs » Couplé avec AAP « I NOV »	La présente action vise à encourager l'entrepreneuriat deep tech et à mieux répondre aux besoins spécifiques de ces entrepreneurs, en fonction de leur profil et de leur stade de maturité, en permettant aux acteurs qui les accompagnent de : - Renforcer leur articulation voire la mutualisation de leur accompagnement ; - Monter en compétences en les professionnalisant ou en se dotant de nouvelles offres de services pré-qualifiées au plus haut standard. <i>Un précédent AAP sur BPI FRANCE : candidatures jusqu'au 30/09/2019 sur les mêmes actions (1ère vague)</i>	BPI France	Projet.	Le montant apporté par l'Etat aux bénéficiaires est calculé sur la base de 50 % maximum en subventions du coût des actions de formation et d'accompagnement mises en place proposées par les structures aux entreprises	04/07/19	30/09/19	14/09/21	cahier des charges : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/AMI-p
Mutualisation de moyens au service des filières et plateformes numériques de Filières	L'action « Accompagnement et transformation des filières » (ATF) a vocation à renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises par l'innovation, en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures de tests, d'essais ou de recherche-développement partagés, ou des outils numériques de partage de données, en encourageant la diffusion, au sein des filières ou vers l'aval, des meilleurs savoir-faire et des technologies qui leur sont propres, ou encore en favorisant la conquête de nouveaux marchés par des démarches collectives.	BPI France		Le soutien apporté par le PIA aux projets se fait sous formes d'aides d'État constituées de façon mixte et généralement paritaire de subventions et d'avances récupérables.		23/01/19 07/05/19 02/10/19	29/01/20	cahier des charges : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel
Continuité territoriale numérique dans les Outre mers	Le présent appel à projet ouvre un guichet permettant aux fournisseurs d'accès internet présents sur les territoires ultramarins de recevoir une subvention du Fond national pour la Société Numérique dans des conditions qui visent à L'émergence d'offres Très Haut Débit dans les Outre-mer dans les années à venir.	CDC/Banque des Territoires			12/07/17		02/12/19	cahier des charges : https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/er

Nom de l'AAP PROJET	OBJET AAP	OPERATEUR	PUBLIC VISE	FINANCEMENT GLOBAL	DATE PUBLICATION	DATE DE CLOTURE INTERMEDIAIRE	DATE BUTOIR	Liens vers le cahier des charges de l'AAP Ainsi que le lien vers le site sur lequel candidater
Cohésion numérique des territoires NOUVEL APPEL A PROJET	Le guichet « Cohésion Numérique des Territoires » est un élément incontournable de la réalisation de l'objectif présidentiel du bon haut débit pour tous (> 8 Mbit/s) en 2020. A cette échéance, environ 6 % des locaux ne seront pas éligibles aux offres d'accès à Internet à bon haut débit basées sur les réseaux filaires. Le guichet « Cohésion Numérique des Territoires » a pour but de permettre à ces citoyens de bénéficier d'un soutien jusqu'à 150 € pour le financement des frais d'installation et de matériel nécessaires à la réception des offres d'accès à Internet à bon haut débit basées sur les technologies hertziennes.	CDC/Banque des Territoires			12/09/18		31/03/20	cahier des charges : https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/er